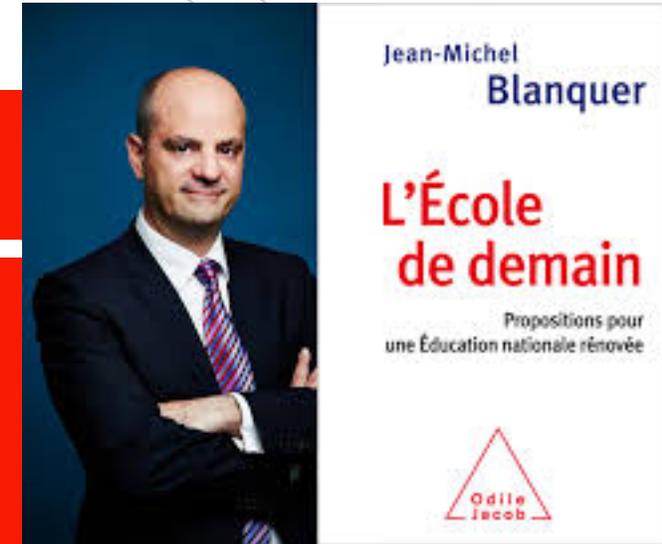


# L'école de la confiance

**« Il n'y aura pas de loi Blanquer, j'en serai fier » mai 2017**

**« Pour une école qui garantisse la réussite de tous et l'excellence de chacun. »**

**<https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/education>**



## Les pièces du puzzle

- Loi orientation et réussite des étudiants, 2018
- Loi Liberté de choisir son avenir professionnel, 2018
- Loi Ecole de la confiance 2019
- Réformes du bac et des lycées
- Ensemble de circulaires, notes de services, vademecum, expérimentations et prescriptions diverses

**Cadre général : loi de transformation de la Fonction publique , août 2019**

Une politique en  
rupture avec les  
principes de  
l'école de la  
République

- **Individualisation** des parcours (discours sur la liberté de choix, lycée à la carte)
- **Autonomie locale** (expérimentations, dotations locales)
- **Evaluations / sélection** (Parcoursup, bac Blanquer)
- **Concurrence et hiérarchisation** des individus et des établissements
- **Privatisation**, délégation de services publics au privé (Orientation, partenariat public-privé, financement public accru des établissements privés)

## Choix politique de l'inégalité

Modèles et sources: systèmes scolaires étrangers, en particulier britannique et allemand, écoles européennes et AEFÉ, Institut Montaigne et Terra Nova

Les réformes  
Blanquer avant la  
loi Blanquer :  
Lycée, bac et accès  
à l'enseignement  
supérieur

- **Les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur auxquelles il faut ajouter celles de la formation professionnelle, forment un système cohérent fondé sur les principes suivants:**
- **l'orientation précoce** (le « choix » d'un « parcours » « personnalisé »...);
- **un second degré divisé en une "école du socle" jusqu'au collège d'une part et un "continuum bac-3/+3" d'autre part ;**
- **l'apprentissage comme modèle dominant pour un enseignement professionnel** confié aux branches professionnelles;
- **la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur** sur la base de compétences scolaires mais aussi extra-scolaires (*soft skills*).

Une conception  
scientiste et  
autoritaire de  
l'éducation

- Des prescriptions de méthodes d'apprentissage « *evidence based* », promotion des neurosciences en éducation ...
- Création d'un comité scientifique présidé par le professeur Dehaene pour légitimer programmes et méthodes
- Des programmes scolaires fabriqués pour exclure, « retour aux fondamentaux »
- Service national universel (SNU) qui réduit la construction du lien social à l'injonction au lien social

**Formatage,  
Conditionnement  
Dressage**

La loi Ecole de la confiance comme ciment des réformes

- **-L'article 1 et le devoir d'exemplarité du fonctionnaire**
- **Article 1bis A, symboles de la République**
- **Articles 2 à 4bis : scolarité obligatoire dès 3 ans**
- **Article 3bis : instauration d'une obligation de formation de 16 à 18 ans**
- **Articles 5 à 5 bisBC : instruction dans la famille**
- **Article 5 quinquies : le renforcement de l'école inclusive**

La loi Ecole de la confiance comme ciment des réformes

- **Article 6 : EPLEI, établissements publics locaux d'enseignement international**
- **Article 6 quater : les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux : suppression par le Sénat, suivi par la CMP** mais retour possible par le réglementaire
- **Articles 7 et 7 bis : Mayotte devient un rectorat**
- **Article 8, recours à l'expérimentation**
- **Article 9, suppression du CNESEO pour mettre en place un Conseil d'évaluation de l'école**
- **Article 10 – 11 – 12 Remplacement des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) par les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.**

La stratégie du choc comme méthode de gouvernement

- La guerre de la communication (« infox », fake news...)
- Réformes à marche forcée (mise en œuvre avant vote des lois ou publication des textes par ex.)
- Répression ou menaces de répression des oppositions

# Contestation et mobilisation contre la politique éducative du gouvernement



## Loi Blanquer « pour une école de la confiance »

Votée le 19 février dernier, la loi Blanquer dite « pour une école de la confiance » a déjà beaucoup fait parler d'elle, notamment en ce qui concerne l'article 1 et la neutralité des fonctionnaires. Hélas, c'est seulement l'arbre qui cache la forêt. Florilège :

### Article 1 : Le droit de se taire

- Remise en cause de la liberté d'expression des personnels au nom de l' « exemplarité » des fonctionnaires !
- Drapeaux, carte de France et extraits de la Marseille dans toutes les classes.

### Article 2 à 4bis : Des sous pour les maternelles privées

- Scolarité obligatoire dès 3 ans. 98% des élèves de cet âge sont déjà scolarisés, mais maintenant, les maternelles privées devront obligatoirement être financées.

### Article 6 : Des établissements pour l'élite...

- Des établissements pour élèves bilingues financés en partie par des fonds privés qui peuvent déroger à l'organisation pédagogique. C'est toujours moins de mixité sociale.

### Article 6 quater : ...et des établissements pour les défavorisés.

- Permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissements, bonjour les compléments de service inter-degrés, les regroupements de niveaux, la bivalence...

### Article 9 : Parce que l'on est jamais mieux évalué que par soi-même

- Le CNEC, indépendant, est remplacé par le « conseil d'évaluation de l'école ». Blanquer a fait le choix de confier l'évaluation de sa propre réussite... à lui-même.

### Article 14 : Pourquoi payer un salaire de prof quand on peut payer un salaire d'AED ?

- AED pré-recrutés en L2 pour assurer sur 3 ans les remplacements en interne

### Article 18bis : Les CA c'est quand même pénible

- Diminution des prérogatives du conseil administration au profit de la commission permanente



« Article 1 de la Loi n° 5 du 27 février 2017 relative à l'école de la confiance »  
La liberté d'expression,  
nous devons la garder,  
je signe la pétition !

ENSAIGNE-ES  
AU QUOTIDIEN  
F.S.E.

Les fonctionnaires sont aussi citoyens, ils  
doivent **conserver leur liberté d'expression** ;

Je signe la pétition en ligne en suivant le  
lien ci-contre.



## Contestation et mobilisation

- Le rouleau compresseur de la communication ministérielle
- La difficile unité syndicale
- Des mouvements éparpillés mais d'ampleur (stylos rouges, multiplication de mouvements de grève)
- Le mouvement inédit de la grève des surveillances de bac et des correcteurs
- Perspectives d'action